

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT

Présents : Mesdames Audrey LE GALES, Alexia RON, Christiane DANGLA, Marianne LAUZERAL, Isabelle GARCIA-RIBET et Corinne DEJEAN.
et Messieurs Daniel GRYCZA, Roger GHIRARDO, Gilbert GUILHEM, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Eric SOULA et Gérard ROUJAS.

Secrétaire de Séance : Yoann CLAUDIN

Ouverture de la séance à 20 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).

➤ **Frais de Campagne - Organisation :**

Monsieur la Maire annonce que le montant total des frais de la campagne électorale (affiche, flyers, professions de foi, ...) de la liste « Vivre Ensemble à Peyssies » est de 591,53 euros. Il informe l'assemblée que la totalité de ces frais a été payée sur ses deniers.

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche d'organisation mise en place durant ce nouveau mandat. Un exemplaire est remis à chaque Conseiller Municipal. Un bilan sera fait dans un an pour voir s'il est nécessaire de la faire évoluer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les 4 arrêtés définissant les délégations auprès des adjoints ont été transmis au service de contrôle de Légalité.

➤ **Vote du Compte Administratif Communal 2019 :**

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur Roger GHIRARDO, en tant que doyen et Madame Isabelle GARCIA-RIBET prennent la présidence et présentent au Conseil Municipal le Compte Administratif Communal 2019.

Ils énoncent les dépenses et recettes des deux sections.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	399 926,48	69 732,85
Recettes	440 868,14	191 982,42
Résultat de l'exercice 2019	41 312,66	122 249,57
Affectation à l'Investissement 2019	(-) 99 782,54	
Report de l'exercice 2018	(+) 180 931,57	(-) 99 782,54
Résultat de clôture exercice 2019	(+) 122 461,69	(+) 22 467,03

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2019 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roger GHIRARDO et de Madame Isabelle GARCIA-RIBET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de vingt-deux milles quatre-cent soixante-sept euros et trois centimes (22 467,03 €),
- un excédent de fonctionnement de cent vingt-deux mille quatre cent soixante un euros et soixante-neuf centimes (122 461,69 €)

DECIDE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'affecter au budget 2020 de la façon suivante :

1°) – le montant de 22 467,03 € est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 «excédent d'Investissement reporté »,

2°) – le montant de 122 461,69 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces reports.

➤ **Vote du Compte de Gestion Communal 2019 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion communal.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vote du Compte Administratif du Site de la CAVE 2019 :**

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur Roger GHIRARDO, en tant que doyen et Madame Isabelle GARCIA-RIBET prennent la présidence et présentent au Conseil Municipal le Compte Administratif du site de la Cave 2019.

Ils énoncent les dépenses et recettes des deux sections.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du site de la Cave 2019 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 840,50	8 500
Recettes	0,65	2 475
Résultat de l'exercice 2019	(-) 2 839,85	(-) 6 025
Report de l'exercice 2018	(-) 11 963,95	(+) 22 471,13
Résultat de clôture exercice 2019	(-) 14 803,80	(-) 16 446,13

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du site de la Cave 2019.

➤ **Vote du Compte de Gestion du budget du Site de la Cave 2019 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Site de la Cave de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du site de la Cave 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion du site de la Cave.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Site de la Cave 2019.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vote des TAUX 2020 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en cette année particulière, il est demandé aux collectivités de :

- voter les taux avant le 3 juillet 2020,
- voter le budget communal avant le 31 juillet 2020.

De plus, suite à l'annonce de la suppression de la Taxe d'Habitation, on ne vote plus son taux ; il restera identique à 2019.

Compte tenu des projets à engager, tels que la Nouvelle école, l'urbanisation de la Route de Laffite, le local associatif, lors de la réunion des adjoints, il a été convenu de proposer au Conseil Municipal une augmentation de 0,5 %,

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	18,70 %	18,70 %
Taxe sur le foncier bâti	12,95 %	13,01 %
Taxe sur le foncier non bâti	100,40 %	100,90 %
Cotisation foncière des entreprises	29,49 %	29,64 %

Le montant estimé du produit de la fiscalité directe serait de 78 516 (hors TH).

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote des taux applicables sur l'exercice 2020 :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Budget Communal est adopté.

➤ **Concession EHPAD – courrier de l'AJH :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 20 mai 2020 de l'AJH par lequel l'AJH propose de construire un caveau et sollicite une aide de la Commune; cette lettre fait suite à des échanges avec l'AJH sur le devenir des résidents sous tutelle, qui décèdent. Monsieur le Maire rappelle qu'un résident est « abandonné » au dépositaire depuis trois mois.

Après discussion il est décidé d'attribuer gracieusement une concession à l'AJH.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	1

A la majorité, le conseil municipal décide de céder à titre gracieux une concession à perpétuité sous réserve que l'AJH y construise un caveau ; les frais d'enregistrement seront payés par l'AJH.

➤ **Choix de l'Architecte pour le local associatif et commercial :**

Monsieur le Maire informe qu'une commission ad'hoc composée de conseillers municipaux a analysé les offres.

Il rappelle que 3 bureaux d'études avaient été consultés et que :

- les architectes Molinier-Brouard avaient décliné la demande par écrit,
- la Sté Archea a remis une offre,
- l'architecte Jacques Beltran a remis une offre.

Après analyse des offres la commission ad'hoc propose de retenir le bureau d'études Beltrand qui a obtenu la meilleure note ; le montant de sa prestation est de 27 000 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- mandate Messieurs GHIRARDO et FABRIS pour recevoir l'architecte Beltran
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Choix de l'entreprise en charge du Contrôle du dimensionnement et de la réglementation des ERP :**

Monsieur le Maire présente les propositions financières et propose de retenir la moins chère, à savoir la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION selon le devis 796322/191113-066 Rév. 0 pour un montant de 14 100 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	15
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION selon le devis 796322/191113-066 Rév. 0 pour un montant de 14 100 euros HT (quatorze mille cents euros HT) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Organisation de l'Ecole – Acte 2 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en mai, l'école a repris sur la base d'un accueil de 14 élèves et durant uniquement les matinées ; cela avec un renfort du personnel communal pour la désinfection ; le tout encadré par le guide de l'Education Nationale.

L'équipe pédagogique et la mairie s'étaient engagées à la faire évoluer au vue des retours des parents, de la situation de la pandémie et des évolutions réglementaires

A partir du 8 juin, une nouvelle organisation capable d'accueillir l'ensemble des élèves a été mise en place via le « projet 2S2C » de l'Education Nationale ; ainsi des élèves sont présents à l'Ecole et les autres à la Salle des Fêtes.

Cela a été décidé lors d'une réunion en présence de l'IEN, Monsieur Chaussard, la conseillère pédagogique, la Directrice de l'école et la MJC qui a abouti à l'organisation suivante :

- à l'ECOLE :

- 1 classe de 8 et 1 classe de 7 élèves,
- de 7h30 à 8h30 : ALAE
- de 8h30 à 12h00 : Ecole
- de 12h00 à 13h30 : Pique-nique + ALAE
- de 13h30 à 16h00 : Ecole
- de 16h00 à 18h30 : ALAE

pour ceux qui ne sont pas scolarisés :

- à la SALLE des FETES

- effectif max : 26 enfants

- de 7h30 à 8h30 : ALAE

- de 8h30 à 12h00 : Ateliers Pédagogiques

- de 12h00 à 13h30 : Pique-nique + ALAE

- de 13h30 à 16h00 : Ateliers Pédagogiques

- de 16h00 à 18h30 : ALAE

Cette organisation entraîne un coût supplémentaire de 3376 euros pour la Commune.

Une Convention a été signée entre la Mairie et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale jusqu'au 3 juillet 2020.

➤ **Délégués à la Commission du Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Madame Alexia RON et Messieurs Roger GHIRARDO, Sébastien DARAUD, Gérard ROUJAS et Daniel GRYCZA animeront la Commission.

Daniel GRYCZA est le référent.

➤ **Délégués à la Commission Urbanisation – Travaux – Station-Service :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Messieurs Eric SOULA, Roger GHIRARDO, Gérard SOUVERVILLE et Marcel FABRIS animeront la Commission.

Marcel FABRIS est le référent.

➤ **Délégués à la Commission ECOLE NOUVELLE :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Audrey LE GALES, Isabelle GARCIA-RIBET et Messieurs Gérard SOUVERVILLE, Marcel FABRIS et Daniel GRYCZA animeront la Commission.

Audrey LE GALES est la référente.

➤ **Délégués à la Commission Affaires Scolaires :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Corinne DEJEAN et Isabelle GARCIA-RIBET et Monsieur Daniel GRYCZA animeront la Commission.

Isabelle GARCIA-RIBET est la référente.

➤ **Délégués à la Commission Finances Communales :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Madame Isabelle GARCIA-RIBET et Messieurs Roger GHIRARDO, Gérard SOUVERVILLE, Marcel FABRIS, Yoann CLAUDIN et Daniel GRYCZA animeront la Commission.

Isabelle GARCIA-RIBET est la référente.

➤ **Délégués à la Commission Site de la CAVE :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Audrey LE GALES, Alexia RON et Isabelle GARCIA-RIBET et Messieurs Eric SOULA, Roger GHIRARDO, Gérard SOUVERVILLE, Gérard ROUJAS, Yoann CLAUDIN et Daniel GRYCZA animeront la Commission.

Eric SOULA est le référent.

➤ **Délégués à la Commission Site des LACS :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Madame Alexia RON et Messieurs Sébastien DARAUD, Eric SOULA, Roger GHIRARDO, Gérard ROUJAS et Gilbert GUILHEM animeront la Commission.
Sébastien DARAUD est le référent.

➤ **Délégués à la Commission Gestion CIMETIERE :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Corinne DEJEAN et Marianne LAUZERAL et Messieurs Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM et Daniel GRYCZA animeront la Commission.
Gérard SOUVERVILLE est le référent.

➤ **Délégués à la Commission COMUNICATION :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Corinne DEJEAN et Isabelle GARCIA-RIBET et Messieurs Gérard SOUVERVILLE, Yoann CLAUDIN et Daniel GRYCZA animeront la Commission.
Daniel GRYCZA est le référent.

➤ **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le programme électoral, il avait été annoncé que le CCAS allait être relancé.

Monsieur le Maire soumet au vote la création du CCAS :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le CCAS est créé.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mesdames Corinne DEJEAN et Marianne LAUZERAL et Messieurs Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM et Daniel GRYCZA animeront le CCAS.
Marianne LAUZERAL est la référente.

➤ **Représentants au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 2 titulaires.

Messieurs Roger GHIRARDO et Marcel FABRIS sont candidats.

Premier tour de scrutin pour chacun d'entre eux :

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Messieurs Roger GHIRARDO et Marcel FABRIS obtiennent chacun 15 voix et sont les 2 titulaires qui représenteront la Commune au SDEHG.

➤ **Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur Gilbert GUILHEM se propose comme titulaire,
Monsieur Sébastien DARAUD se propose comme suppléant.

Premier tour de scrutin pour chacun d'entre eux :

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Messieurs Gilbert GUILHEM et Sébastien DARAUD obtiennent chacun 15 voix.

Monsieur Gilbert GUILHEM est élu titulaire,

Monsieur Sébastien DARAUD est élu suppléant.

➤ **Délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA-Reseau31) :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 3 titulaires.

Monsieur Daniel GRYCZA se propose comme titulaire,

Monsieur Marcel FABRIS se propose comme titulaire,

Monsieur Gérard SOUVERVILLE se propose comme titulaire.

Premier tour de scrutin pour chacun d'entre eux :

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Messieurs Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS et Gérard SOUVERVILLE obtiennent chacun

15 voix et sont les 3 titulaires qui représenteront la Commune au SMEA-Reseau31.

➤ **Délégués au SIASCar :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 2 titulaires.

Madame Marianne LAUZERAL se propose comme titulaire,

Monsieur Yoann CLAUDIN se propose comme titulaire,

Premier tour de scrutin pour chacun d'entre eux :

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Madame Marianne LAUZERAL et Monsieur Yoann CLAUDIN obtiennent chacun 15 voix

et sont les 3 titulaires qui représenteront la Commune au SIASCar.

➤ **Correspondants ENEDIS :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 2 correspondants.

Messieurs Eric SOULA et Marcel FABRIS sont candidats.

Messieurs Eric SOULA et Marcel FABRIS obtiennent chacun 15 voix et sont les 2 correspondants ENEDIS sur la Commune.

➤ **Correspondants SECURITE- DEFENSE et SECURITE ROUTIERE :**

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour 2 correspondants.

Mesdames Alexia RON et Isabelle GARCIA-RIBET sont candidates.

Mesdames Alexia RON et Isabelle GARCIA-RIBET obtiennent chacune 15 voix et sont les 2 correspondantes SECURITE- DEFENSE et SECURITE ROUTIERE sur la Commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 09 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.
